

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Demande de concession d'exploitation d'hydrocarbure



Par arrêté préfectoral n°2020-1518 du 23 juillet 2020, il est prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 24 août 2020 au 26 septembre 2020 soit 34 jours consécutifs, sur la demande présentée par la Société GALLI COZ SA dont la direction est située 190, rue de Fontenay à VINCENNES (94300), en vue d'obtenir une concession d'hydrocarbure liquides ou gazeux dite « concession de Pierre Maubeuge » située sur le territoire des communes de COUSANCES-LES-TRICONVILLES, CHONVILLE-MALAUMONT, SAINT-AUBIN/AIRE, COMMERCY, VADONVILLE, GRIMAU COURT-PRES-SAMPIGNY, LEROUVILLE, SAULVAUX, MENIL-LA-HORGNE, ERNEVILLE-AUX-BOIS, LANEUVILLE-AUX-RUPT.

La personne responsable du projet est M. Philippe LABAT, courriel : philippe.labat.1973 @gmail.com, auprès duquel toutes informations pourront être sollicitées.

Un exemplaire du dossier comprenant notamment une notice d'impact est déposé en mairie de COMMERCY, siège de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête allégé sera également disponible dans les mairies des communes concernées par le projet et énumérées ci-après : COUSANCES-LES-TRICONVILLES, CHONVILLE-MALAUMONT, SAINT-AUBIN/AIRE, VADONVILLE, GRIMAU COURT-PRES-SAMPIGNY, LEROUVILLE, SAULVAUX, MENIL-LA-HORGNE, ERNEVILLE-AUX-BOIS, LANEUVILLE-AUX-RUPT où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux des mairies.

Les pièces du dossier d'enquêtes sont également consultables sur le site internet de la Préfecture de la Meuse (<http://www.meuse.gouv.fr> -rubrique « politiques publiques - environnement – consultation du public »).

Un poste informatique sera mis gratuitement à la disposition du public pour consulter le dossier, aux heures d'ouverture de la préfecture de la Meuse-40 rue du bourg à Bar-le-Duc du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de COMMERCY. Ces observations pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier à la mairie de COMMERCY ou par courriel à l'adresse suivante [pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr](mailto:pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr).

Mme Françoise BUFFET a été désignée commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. Elle recevra directement les observations et propositions du public lors des permanences qu'elle tiendra en mairie de COMMERCY aux jours et heures suivants:

<ul style="list-style-type: none"><li>- le lundi 24 août 2020 de 14h00 à 17h00</li><li>- le mercredi 02 septembre 2020 de 14h00 à 17h00</li><li>- le samedi 12 septembre 2020 de 09h00 à 12h00</li></ul>
--

<ul style="list-style-type: none"><li>- le samedi 19 septembre 2020 de 09h00 à 12h00</li><li>- le samedi 26 septembre 2020 de 09h00 à 12h00</li></ul>
---

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, rendus dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de COMMERCY et à la Préfecture de la MEUSE ainsi que sur son site internet (<http://www.meuse.gouv.fr>). Ils pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.

A l'issue de l'enquête, le résultat sera transmis au Ministère chargé des mines. La concession sera accordée par décret en Conseil d'État ou le rejet de la demande de concession sera prononcée par arrêté du ministre chargé des mines.